Image not found or type unknown

Paiement du gaz restant dans la cuve.

Par **sevhao**, le **18/10/2012** à **14:00**

Bonjour,

Je vous expose ici mon problème, j'ai déménagé il y a peu et j'étais liée dans mon ancien logement avec la société antargaz, donc je fais le nécessaire je les préviens de mon départ ils m'envoient une facture suite a ce déménagement pour la consommation de gaz que je leur devais. Je pensais ne plus rien leur devoir mais une semaine plus tard ils me renvoient une autre facture d'un montant de plus de 700 euros, je les contacte immédiatement, après trois appels on m'explique enfin que ce montant correspond au gaz restant dans la cuve, j'essaye de dialoguer avec eux, leur expliquant que je ne peux pas payer quelque chose que je ne vais pas utiliser et ils me répondent que je dois payer puis me faire rembourser soit par le propriétaire, soit par les nouveaux locataires, mes questions sont les suivantes : suis je obligée de payer ? pourquoi ne serait ce pas au propriétaire de payer puis de se faire rembourser pas les nouveaux locataires, j'espère avoir été assez claire, je suis désespérée, merci de vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés